

acatnews

Pour un monde sans torture ni peine de mort



« La prison ne devrait pas abriter des enfants »

Florence Ngo Hongla et Pierre Eoné soutiennent des détenus mineurs au Cameroun

Image : EMINED

6

Droits humains en Suisse

Centre de conseil pour détenus

9

Interventions

Renvoyés, menacés : Nos interventions pour les réfugiés en danger

10

Vie de l'association

Yavuz Binbay (SOHRAM), invité à l'assemblée générale

Dignité humaine en prison

Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. » Cette phrase de l'art. 10 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) apparaît en filigrane des articles de cette édition consacrée aux personnes détenues, qu'elles le soient au Cameroun ou en Suisse. Les conditions de détention dans ces deux pays ne sauraient être plus diverses. Pourtant, nous n'avons pas seulement besoin d'EMINED au Cameroun, mais aussi d'*humanrights.ch*, de l'ACAT et d'autres organisations en Suisse pour défendre continuellement les droits et la dignité des personnes en détention.

Lorsque des hommes et des femmes sont enfermés pour le traitement de troubles psychiques sans bénéficier d'une thérapie adaptée dans un délai raisonnable, lorsque des détenus se sentent traités injustement, souhaiteraient contester les règles régissant leur droit de visite ou faire valoir d'autres revendications qui ne sont pas entendues et lorsque des prisonniers sont entravés par une mauvaise connaissance de notre langue et de notre système, il est important qu'ils puissent s'adresser à une entité qui les prend au sérieux, les écoute, et voit en eux des êtres humains.

Être là pour les jeunes dans la prison surpeuplée de Yaoundé, les considérer comme des personnes et les prendre au sérieux avec leurs peurs, leurs rêves brisés mais aussi leurs résistances... tel est l'engagement pour la dignité humaine qu'EMINED déploie au quotidien. En témoigne par exemple tout le temps que Florence Ngo Hongla passe sur un banc de la cour intérieure de la prison avec un bloc de feuilles, un crayon et une oreille attentive, entourée de jeunes qui l'appellent « maman EMINED ».



Dans cet environnement brutal marqué par les privations, les jeunes en détention préventive bénéficient sinon bien peu du principe de la présomption d'innocence, ainsi décrit dans l'art. 10 du PIDCP : « Les prévenus sont [...] séparés des condamnés et sont soumis à un régime distinct, approprié à leur condition de personnes non condamnées. » On est loin de cet idéal ! La phrase suivante, « il est décidé de leur cas aussi rapidement que possible », doit aussi sembler insultante à ces mineurs.



Sans l'aide d'EMINED, certains d'entre eux seraient condamnés à rester des années en prison, oubliés de la justice et dans de nombreux cas aussi, malheureusement, de leurs familles.

Il est tout simplement logique qu'EMINED ne se contente pas d'accélérer les procédures pénales et d'aider ces jeunes détenus à obtenir un jugement. En effet, la prison devrait aussi remplir une mission de resocialisation, inscrite dans le dernier paragraphe de l'art. 10 PIDCP : « Le régime pénitentiaire comporte un traitement des condamnés dont le but essentiel est leur amendement et leur reclassement social. » Cette foi en le Bien, présent en chaque personne, et en la capacité de tout être humain à s'amender et à trouver sa place dans la société, évoque cette dignité humaine pour laquelle EMINED s'engage au quotidien. Avec pour remerciements un sourire, une inscription de bienvenue écrite avec soin sur une porte et des récits de réussite quand des jeunes ont saisi leur chance.

Bettina Ryser, secrétaire générale de l'ACAT-Suisse

Photo : des mots soigneusement écrits à la craie sur une porte en métal souhaitent la bienvenue à la délégation de l'ACAT-Suisse et à EMINED à la prison de Mfou, au Cameroun. (2014)

Impressum

Éditrice : ACAT-Suisse, Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
Speichergasse 29, Case postale, 3001 Berne

031 312 20 44 – info@acat.ch – www.acat.ch – www.facebook.com/ACATSuisse – IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7

Équipe de rédaction : Katleen De Beukeleer (KDB) (responsable, k.debeukeleer@acat.ch), Dominique Joris (DJ), Bettina Ryser Ndeye (BR), Yvette Spicher (YS)

Traduction : Solenne Rocher

Conception : Katleen De Beukeleer

Impression : Werner Druck und Medien

Prochaine édition : novembre 2019

Tirage : 480 exemplaires en allemand, 510 en français

Pour des raisons de lisibilité, nous renonçons à utiliser simultanément la forme masculine et la forme féminine. Toutes les désignations de personnes s'appliquent tant aux hommes qu'aux femmes.



No. 01-19-442295 – www.myclimate.org
© myclimate – The Climate Protection Partnership



Interview avec Pierre Eoné

« La plupart des enfants sont en prison pour des larcins »

À Yaoundé, capitale du Cameroun, les plus jeunes détenus ont 13 ans. Notre organisation partenaire EMINED aide les prisonniers mineurs en leur apportant ce dont ils ont le plus besoin. Pierre Eoné, fondateur de l'organisation, nous fournit ici un aperçu de son quotidien, auquel il n'a jamais pu s'habituer.

Après dix ans de séjour à Neuchâtel pour études, Pierre Eoné a décidé de regagner son pays natal, le Cameroun. Peu avant son départ, son ami Martial Renaud lui a posé cette question : « Pierre, pourrais-tu nous aider à réaliser le vœu de notre défunt père ? » En effet, le père de la famille Renaud avait laissé une somme d'argent qu'il destinait à une œuvre charitable. Pierre Eoné n'a pas réfléchi longtemps. Il s'est souvenu de son parrain moine bénédictin Gerold Neff, originaire de Gonten (AI), qui encadrait à l'époque les détenus de la prison centrale de Yaoundé. Il a répondu à Martial Renaud : « Oui, j'ai une idée qui nous permettra de réaliser le vœu de ton père. J'aimerais aider les détenus de la prison centrale de Yaoundé. » Devant l'immensité de la tâche dans cette prison de 800 places hébergeant 4500 détenus, Pierre Eoné a décidé de se concentrer sur l'un des groupes de prisonniers les plus vulnérables : les mineurs.

Le 25 mai 2004 – il y a donc 15 ans – Pierre Eoné obtenait l'agrément de l'État du Cameroun pour son projet, après un parcours du combattant. C'est ainsi qu'EMINED a vu le jour.

Pierre Eoné, pendant des années, la prison était votre second domicile. Vous êtes-vous habitué à cet environnement ?

La prison est et reste un lieu pénible. Je ne m'habituerai jamais à la misère que j'y rencontre tous les jours. J'ai vu mes amis visiteurs suisses demander à quitter ces lieux après une trentaine de minutes, tant la misère est criante.

Pourquoi ces enfants vont-ils en prison ?

Quelques-uns ont commis de vraies infractions et parfois des crimes, le plus souvent sur incitation d'un adulte. Toutefois, la plupart d'entre eux sont détenus pour des larcins. Si notre pays fonctionnait normalement, on n'aurait pas besoin d'EMINED. La prison ne devrait pas abriter des enfants.

Pensez-vous que votre travail à long terme puisse faire évoluer les choses sur le plan politique ?

Non, pas du tout. Nous souffrons de la mauvaise gestion du pouvoir en place depuis 37 ans. Le président de la République du Cameroun vient d'être réélu pour sept ans. Nous ne sommes pas sortis de l'auberge : la

corruption est rampante et les détournements de fonds publics sont un véritable sport national. Monsieur Beat Keiser, de regrettable mémoire, nous a offert à l'époque un conteneur de médicaments et d'autres objets pour nos mineurs. L'administration n'a rien fait pour faciliter le dédouanement. Trois des quatre ministres avec lesquels j'ai eu affaire à l'époque sont actuellement

À propos de



Pierre Eoné

(65 ans) est juriste et fondateur d'EMINED. Jusqu'à fin 2018, il était également directeur de cette organisation. Aujourd'hui, il est à la retraite. Entre 1990 et 2000, Pierre Eoné a vécu à Neuchâtel, où il a poursuivi ses études. En 1998-2000, il a travaillé comme stagiaire au Secrétariat de l'ACAT-Suisse. Il vit à Yaoundé, la capitale du Cameroun.

Image : ACAT-Suisse



en prison à Yaoundé pour détournement de fonds publics, y compris l'ancien Premier ministre.

Avez-vous discuté avec ces anciens ministres à propos de cette affaire depuis qu'ils sont en prison ?

Non, cela ne sert à rien. Au vu de leur lieu de résidence actuel, je pense qu'ils ont été assez punis comme cela.

métiers occupent les mineurs pendant leur séjour en prison. Mais ils peuvent aussi les aider à s'intégrer dans la société après leur libération. Des mineurs entreprenants peuvent ainsi trouver leur chemin, mais ils sont trop peu nombreux. Quand on a fondé EMINED, notre rêve était de créer un centre de réinsertion, en dehors de la prison, avec des ateliers de formation.

ont même réussi à obtenir un bac en prison et plus tard un master à l'université. De plus, ma foi de chrétien est déterminante dans ma vie. Je pars du

Certains ont même réussi à obtenir un bac en prison et plus tard un master à l'université.



Les mineurs de la prison de Yaoundé lors d'un des rares repas de fête.

Comment se passe la coopération avec la direction de la prison ?

Ce n'est pas toujours facile. Parfois, il faut beaucoup de persuasion pour pouvoir organiser des choses simples, comme une fête de Noël pour les jeunes. Mais tout dépend du régisseur en poste ; les relations varient d'un régisseur à un autre.

Il y a aussi des ateliers et une école dans la prison. En quoi cela aide-t-il les mineurs à construire un avenir prometteur après leur libération ?

En effet, il y a l'école et des ateliers de couture, de tissage, de cordonnerie, d'informatique, etc. Ces petits

Malheureusement, faute de financements, ce rêve ne s'est pas concrétisé – une grosse déception. Mais nous avons constaté aussi que beaucoup de ces jeunes souhaitent avoir de l'argent tout de suite et préfèrent un métier peu exigeant, comme chauffeur de taxi. Il est difficile de les convaincre de suivre des formations qui durent.

Qu'est-ce qui vous rend confiant malgré toutes les difficultés ?

Il est clair que les difficultés rencontrées sont insignifiantes par rapport aux satisfactions et aux espoirs : je suis fier des anciens détenus qui ont désormais trouvé un emploi. Certains

principe que le Christ était le premier prisonnier. Ainsi, j'éprouve une grande satisfaction à aider des personnes qui, comme le Christ, sont en difficulté. Et je suis très reconnaissant envers mes amis de Suisse et du Cameroun, toujours à mes côtés.

Depuis fin 2018, vous êtes à la retraite. Comment se présente l'avenir d'EMINED ?

Je resterai actif auprès d'EMINED, qui demeure mon « bébé ». Tant que je le pourrai, je continuerai à m'engager auprès d'EMINED et apporterai mon appui à ma collaboratrice très engagée de toujours, Florence Ngo Hongla. C'est à juste titre qu'on l'appelle dans le quartier des mineurs « maman EMINED ». Je ne saurais oublier les nombreux bénévoles qui pendant ces longues années ont beaucoup donné. Nous rendons un hommage vibrant à la famille Renaud de Chambrien, qui est à l'origine de la création d'EMINED, pour son très grand soutien. Et comment oublier Beat Keiser et l'ACAT-Suisse ? Ce sont nos bienfaiteurs de la première heure. Tous les noms ne pourraient être cités ici. Quant à l'avenir d'EMINED, j'ai de bonnes raisons de m'interroger quelquefois ... Mais je suis convaincu que tous les amis d'hier et d'aujourd'hui ne laisseront pas tomber cette organisation qui joue un rôle important. Chaque franc, chaque projet est un investissement pour l'avenir de la jeune génération et donc du Cameroun. **KDB**



Que fait EMINED ?

EMINED, c'est l'**Encadrement des Mineurs en Détention dans la prison centrale de Kondengui à Yaoundé**, ainsi que dans deux autres prisons proches de la capitale.

La prison de Yaoundé compte entre 180 et 250 mineurs sur 4500 détenus. Les plus jeunes n'ont que 13 ans, les plus âgés 21. Les mineurs qui reviennent en prison pour la deuxième fois sont considérés comme des « récidivistes ». Ils sont incarcérés dans le quartier des adultes, où les conditions de détention sont encore moins adaptées à leur âge que dans le quartier des mineurs. La détention provisoire de ces jeunes dure souvent jusqu'à deux ans, voire plus.

Le travail d'EMINED comporte quatre volets :

1. Assistance juridique

Presque 70 % des détenus de Kondengui sont en détention préventive, ce qui signifie qu'ils n'ont pas encore été jugés. EMINED offre une assistance juridique aux mineurs, car **la plupart n'ont pas les moyens de se payer un avocat.**

Ce volet d'activité est soutenu financièrement par l'ACAT-Suisse depuis la fondation d'EMINED. Ces dernières années, 40 mineurs par an ont ainsi vu leur dossier accéléré et ont été jugés grâce au travail de l'avocat d'EMINED. L'objectif est qu'un maximum de mineurs puissent quitter la prison dans les plus brefs délais. Parfois, quand des fonds supplémentaires sont mis à disposition (par exemple par l'ambassade de Suisse à Yaoundé), un plus grand nombre de mineurs peut bénéficier de cette assistance juridique.



2. Formation et activités sociales

Malgré le caractère obligatoire de la scolarité, **l'État camerounais ne prévoit pas d'école** au sein de la prison pour les jeunes détenus. C'est pourquoi le *Foyer de l'Espérance*, le partenaire d'EMINED, en a créé une. Encore faut-il trouver des moyens matériels pour la faire fonctionner. C'est là qu'EMINED et d'autres associations interviennent.



3. Aide médicale

Dans la mesure de ses possibilités, EMINED met à disposition **des médicaments que les jeunes ne peuvent pas acheter.**



4. Assistance alimentaire

À Noël, EMINED organise une grande fête pour les jeunes détenus, pendant laquelle ils reçoivent un vrai repas. Chaque année, à l'occasion de deux ou trois autres jours de fête, l'ONG se démène pour apporter un peu de variété dans le menu des mineurs. En effet, **tous les autres jours de l'année, la prison leur donne un unique et même repas** : des haricots et du maïs avec quelques gouttes d'huile et un peu de sel.



Comment aider EMINED ?

En tant qu'organisation partenaire de longue date, l'ACAT-Suisse récolte des dons pour EMINED. Ces dons à affectation spéciale sont utilisés pour financer la représentation juridique des détenus mineurs de la prison de Kondengui. Ces dernières années, l'ACAT-Suisse a soutenu EMINED à hauteur de CHF 10 000.- par an, lui permettant ainsi de prendre en charge les frais d'avocat de 40 mineurs et les amendes de 10 mineurs.

Quelques exemples de l'utilité de votre argent :

- **CHF 100.-** permettent de payer l'amende d'un jeune, ce qui lui évitera de voir son séjour en prison rallongé en compensation de la somme due.
- **CHF 225.-** permettent à EMINED de financer l'assistance juridique d'un jeune.

Vous souhaitez faire un don ?

CCP 12-39693-7 ou IBAN CH16 0900 0000 1203 9693 7 (ACAT-Suisse) avec mention « EMINED ». Merci beaucoup !

Centre de conseils pour détenus

Comment s'informer quand on est en prison ?

Problèmes linguistiques, soins inadéquats ou absence d'un avocat : souvent les détenus condamnés ne peuvent pas faire valoir leur droits ou ne les connaissent pas. L'ACAT-Suisse s'est associée à un centre de conseil pour détenus en Suisse, initié par humanrights.ch.

En 2018, l'ACAT-Suisse s'est associée à un projet de humanrights.ch: un centre de conseils pour détenus, mis en place en février 2017. Contrairement aux détenus se trouvant en prison préventive, les personnes condamnées n'ont pas droit à un avocat d'office. Peu nombreuses sont celles qui peuvent s'offrir les services d'un avocat privé. Or, elles font face à de nombreux problèmes, souvent méconnus du grand public :

- absence de soins ou de traitements appropriés, voire d'assurance maladie ;
- règles administratives arbitraires ;
- attitudes parfois inadéquates de gardiens ;
- non-respect des heures de sortie ;
- visites non autorisées ou rendues difficiles pour les proches, notamment les enfants ;
- détention dans un lieu non approprié, voir même contraire à la loi ;
- exigüité des locaux ;
- autorités peu impliquées dans la procédure et le suivi des dossiers ;
- problèmes linguistiques – beaucoup de détenus sont d'origine étrangère.

« Petit internement » controversé

Un autre grave problème qui survient régulièrement est l'application de l'art. 59 du Code pénal suisse (CP) : « mesures thérapeutiques institutionnelles – traitement des troubles mentaux », plus connu par les spécia-

listes sous le nom de « petit internement ». Lorsque les psychiatres considèrent que l'auteur d'un crime souffre d'un grave trouble mental en relation avec l'infraction commise, le juge peut ordonner un traitement institutionnel selon l'art. 59 du CP, pour autant que l'auteur soit considéré comme dangereux. L'objectif de cette mesure est de prévenir les récidives et de protéger la population. Cet article est controversé, et de plus en plus critiqué aux plans national et international.

Comportement dérangeant ou maladie ?

Alors qu'il n'existe aucune donnée scientifique fiable au sujet de l'exactitude des diagnostics de dangerosité pour les délinquants condamnés, de plus en plus de personnes sont enfermées à titre préventif dans le cadre du « petit internement ». Celui-ci se prolonge généralement bien au-delà de la condamnation de base et peut être ordonné indépendamment de la gravité du délit commis.



Prisons suisses : les problèmes en matière de droits humains sont multiples et particulièrement inquiétants.

Dans ce contexte, les problèmes en matière de droits humains sont multiples et particulièrement inquiétants :

- Prolongation souvent automatique des mesures thérapeutiques institutionnelles sur de nombreuses années (jusqu'à 10 ans, voir plus !) pour un diagnostic mal établi ou mal réévalué ;
- comportement social simplement dérangeant assimilé à un trouble mental grave ;
- soins psychiatriques inexistantes ou inappropriés ;
- manque d'attention portée par les autorités à la situation des personnes subissant ces mesures ;
- procédure routinière lors de la réévaluation annuelle d'un cas ;
- parfois absence de lien causal existant entre le trouble psychique et l'infraction.

Condamnation par la CEDH

La psychiatrie carcérale en Suisse revêt de plus en plus des traits totalitaires. La Suisse s'est fait condamner par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 2017 dans le cas d'un détenu, qui au bout de sa peine de sept ans de prison, a été soumis pendant quatre ans et demi à une mesure psychiatrique institutionnelle dans un établissement où il ne pouvait pas bénéficier de la thérapie ordonnée par les juges. Ceci était en violation de l'article 5 de la CEDH (droit à la liberté et à la sûreté).

Focus Romandie

En rapport avec les problématiques mentionnées, l'ACAT-Suisse se concentre sur les appels de personnes détenues en Romandie, conseille ces dernières, les dirige vers des spécialistes ou parfois intervient en leur faveur. Ce projet de coopération avec *humanrights.ch* est en phase pilote jusqu'à la fin 2019. Un bilan sera effectué avant de décider d'une possible poursuite de la coopération dans ce projet. **DJ**

Source : humanrights.ch

Églises pour multinationales responsables

« Si des cacaoyers poussaient en Thurgovie, que tous nos vêtements étaient fabriqués en Suisse centrale et qu'il y avait des mines de charbon dans l'Oberland bernois, les droits humains et les normes environnementales seraient protégés par toute une série de lois et d'ordonnances », écrit Regula Ott (*Ligue suisse des femmes catholiques*) sur le site de l'alliance *Églises pour multinationales responsables*, à laquelle l'ACAT-Suisse appartient avec 61 autres organisations.

L'initiative pour des multinationales responsables veut contraindre les multinationales ayant un siège en Suisse à respecter, dans leurs pratiques d'affaires, les droits humains et les normes environnementales internationalement reconnus. Elle vise à éviter des violations fondamentales telles que le travail des enfants, la pollution de l'eau, le travail forcé ou le mépris des normes environnementales. Elle rejoint ainsi l'engagement chrétien pour le respect de la Création et de la dignité humaine, et défend les droits humains.

Pour toutes ces raisons, l'ACAT-Suisse approuve cette initiative et fait campagne en sa faveur. KDB

Sources : initiative-multinationales.ch, www.kirchefuerkovi.ch/fr

« Initiative correctrice » : Récolte record de signatures

Suite aux tentatives Conseil fédéral – soumis aux pressions du lobby des armes – de faciliter les exportations de matériel de guerre vers des pays en proie à des conflits civils, puis face au refus du Conseil des États de permettre au parlement de se saisir dans le futur de cette thématique, une très large coalition d'ONG et de la société civile a massivement fait front.

L'initiative populaire de la coalition a été lancée en décembre 2018. L'initiative exige une interdiction d'exporter du matériel de guerre dans des pays impliqués dans un conflit armé interne ou international, ou dans lesquels les droits humains sont systématiquement et gravement violés.

Alors que le délai de récolte des signatures court jusqu'à juin 2020, plus de 130 000 signatures ont déjà été récoltées à la mi-avril 2019, un record après juste cinq mois de récolte, pour un minimum légal de 100 000 paraphes ! Et ce, grâce également à l'engagement de nombreux membres de l'ACAT-Suisse sollicités sur le sujet. Le peuple suisse devra donc se prononcer sur cette thématique cruciale pour les défenseurs des droits humains.

Les signatures de l'initiative seront officiellement transmises à la chancellerie fédérale le lundi 24 juin 2019 à 10h. Venez nombreux soutenir cette action forte de la société civile suisse (inscriptions voir page 16) ! DJ

Source : korrektur-initiative.ch

Soutien au pasteur Norbert Valley et dénonciation du prétendu « délit de solidarité »

De plus en plus de personnes en Suisse sont poursuivies et condamnées pour être venues en aide à des personnes – en grande majorité des migrants – se trouvant en situation de grande détresse. Les reproches de la justice portent sur le non-respect de l'art. 116 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui interdit l'aide à l'entrée, à la sortie et au séjour illégaux en Suisse.

Réforme demandée par une pétition

Lisa Bosia, Norbert Valley ou encore Anni Lanz sont des exemples emblématiques de l'acharnement des autorités qui s'emploient à casser l'élan de solidarité grandissant envers les réfugiés au lieu de remettre en cause une pratique de renvoi plus que discutable. Comme l'affirme *Solidarité sans frontières*, qui a lancé une pétition pour réformer l'art. 116 : « La solidarité n'est pas un crime. Elle doit être encouragée et non réprimée ». Il faut différencier les simples citoyens mettant en œuvre l'amour du prochain en toute âme et conscience des passeurs criminels qui s'enrichissent sur le dos des migrants. En particulier quand il s'agit de protéger des personnes qui risquent la répression et la torture dans leur pays.

Amende pour geste pacifique

En collaboration avec *Amnesty International*, l'ACAT-Suisse et une poignée déterminée de ses membres ont participé à la manifestation de soutien au pasteur Norbert Valley à Neuchâtel le 11 avril dernier. Norbert Valley est poursuivi pénalement pour avoir hébergé un requérant d'asile débouté du Togo. Le pasteur Valley était entendu par le Ministère

public (MPC) de Neuchâtel dans le cadre de cette affaire. La décision du MPC devrait tomber tout prochainement. Le pasteur Valley risque de se voir confirmer une amende de 1000 francs et 250 francs de frais de justice. L'opposition du pasteur Valley porte plus sur la question de principe que sur les montants en jeu. Tout comme la société civile, il estime inadmissible et immoral qu'un simple geste pacifique de solidarité soit ainsi officiellement condamnable. Il se bat non seulement pour son cas, mais également pour les nombreuses autres personnes moins connues, condamnées en Suisse pour avoir simplement aidé autrui.

L'ACAT-Suisse suit cette affaire et un appel urgent sera lancé en faveur du pasteur Valley s'il est condamné. Le pasteur Valley a été intégré par l'ACAT-Suisse dans la liste des victimes soutenues lors de la Nuit des Veilleurs. **DJ**

Source : Solidarité sans frontières – voir aussi la pétition : <https://www.sosf.ch/fr/sujets/divers/informations-articles>

Reconnaissance du Protocole d'Istanbul

Un groupe de travail s'est créé parmi plusieurs ONG pour convaincre et pousser les autorités suisses à reconnaître officiellement, appliquer et diffuser le Protocole d'Istanbul dans notre pays. Ce « Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » a été officiellement reconnu par les Nations Unies au début des années 2000. Pourtant, la Suisse peine toujours à l'accepter de manière officielle et sans équivoque. Depuis 2016, plusieurs pétitions et interventions parlementaires ont été soumises à ce sujet. L'ACAT-Suisse avait lancé une pétition dans le cadre de la campagne du 10 décembre 2017. Des courriers ont été adressés au Secrétariat d'État aux migrations (SEM), et le Département fédéral de justice et police a été interpellé.

Réponse insuffisante du SEM

La dernière réponse du SEM reflète malheureusement la position très frileuse de la Suisse : notre pays ferait déjà très bien son travail et la situation ne nécessiterait que très peu d'améliorations. Les ONG impliquées dans ce domaine, dont l'ACAT-Suisse, ne peuvent évidemment pas se satisfaire d'une telle réponse et vont continuer leur travail de plaidoyer, afin que la Suisse prenne ses responsabilités plus au sérieux et reconnaisse officiellement le Protocole d'Istanbul. **DJ**



Une délégation de l'ACAT-Suisse lors de la manifestation de soutien pour Norbert Valley.

Nos interventions en faveur de réfugiés renvoyés et menacés dans leur pays

De manière générale, l'ACAT-Suisse n'offre pas de représentation individuelle des requérants d'asile face aux autorités suisses. Il s'agit-là d'une décision prise il y a quelques années par le Comité. La raison principale en est le manque de ressources et de temps nécessaire au sein du Secrétariat. Par contre, l'ACAT-Suisse intervient de temps en temps dans tel ou tel dossier de requérants demandant protection en Suisse ou de ceux déboutés et renvoyés dans leur pays ou des pays tiers s'ils y sont menacés d'actes de torture ou d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans ces cas, l'ACAT-Suisse intervient par des lettres du Secrétariat adressées aux autorités suisses en appui aux ONG ou aux bureaux de conseils qui s'occupent juridiquement de ces personnes.

Interventions pour migrants à la frontière

En 2017, l'ACAT-Suisse était intervenue auprès des autorités suisses de manière globale pour nombre de migrants ayant tenté de chercher protection en Suisse via le Tessin, et qui avaient été refoulés en Italie par les gardes-frontières sans avoir pu déposer une demande d'asile, ou sans avoir été informés correctement de la procédure dans ce domaine.

Soutien pour citoyenne espagnole torturée

L'ACAT-Suisse avait également soutenu le cas de Nekane Txapartegi, emprisonnée en Suisse et menacée d'extradition vers l'Espagne, alors qu'elle y avait été torturée en 1999.

Togo : répression inaperçue

En 2018 et 2019, l'ACAT-Suisse a soutenu des requérants d'asile de la République démocratique du Congo (RDC), du Togo, d'Iran et dernièrement du Sri Lanka. La situation au Togo passe relativement inaperçue dans l'opinion publique. Peu médiatisée par rapport à celle d'autres pays, la situation n'en est pas moins inquiétante. De nombreux défenseurs des droits humains et acteurs de la société civile sont menacés dans leurs activités pacifiques ou ont été poursuivis, arrêtés et condamnés par un régime de plus en plus répressif. L'ACAT-Suisse soutient le cas d'une requérante

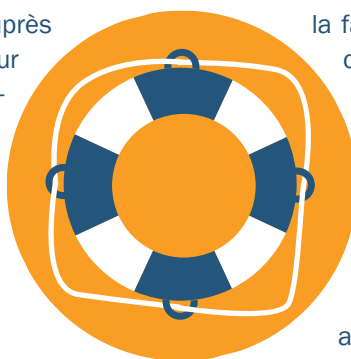
déboutée en Suisse et qui a été très active dans les droits humains au Togo. Un renvoi aurait pour elle des conséquences dramatiques.

Sri Lanka : la situation s'est dégradée

L'ACAT-Suisse s'est occupée dernièrement du cas d'un requérant renvoyé au Sri Lanka. À peine arrivé à l'aéroport de Colombo, ce dernier s'est vu interrogé, mis sous pression et menacé par les services de sécurité.

Une importante somme d'argent a été payée par la famille pour lui éviter la prison. Et ce, en dépit de l'analyse des autorités d'asile suisses, selon lesquelles le requérant ne risquait rien après son renvoi de Suisse.

Relâché grâce à l'intervention de l'ACAT-Suisse et un intermédiaire du pays, le requérant a pu rentrer chez lui, mais a de nouveau été poursuivi et menacé, par la police locale cette fois. Une importante somme d'argent a été payée par la famille pour lui éviter la prison. Et ce, en dépit de l'analyse des autorités d'asile suisses, selon lesquelles le requérant ne risquait rien après son renvoi de Suisse. L'ACAT-Suisse soutient toujours ce cas et appuie la demande du requérant auprès de l'ambassade suisse afin que lui soit délivré un visa humanitaire pour qu'il puisse revenir en Suisse. Depuis le début de l'année, et plus particulièrement après les attentats perpétrés à Pâques 2019, la situation au Sri Lanka s'est dégradée et la sécurité de la minorité tamile s'y est encore péjorée. **DJ**



Compte-rendu de l'assemblée générale de l'ACAT-Suisse

Une AG illuminée par Yavuz Binbay, fondateur de SOHRAM



Généralement, les assemblées générales n'ont rien d'une réjouissance. Bilan, comptes annuels, rapport d'activité, élection du Comité... vous baillez déjà ? Malgré tout, au matin du 18 mai à Berne, il y avait presque de la joie dans l'air, joie d'une journée à passer ensemble. La partie officielle de l'AG a d'ailleurs commencé avec un quart d'heure de retard, tout le monde prenant plaisir à partager café et tresse.

L'assemblée elle-même a été intense. Une lourde perte financière ayant marqué l'exercice 2018, les membres ont voulu savoir exactement ce qui était fait pour redresser la barre. Comment augmenter la notoriété de l'ACAT ? Où trouver les fonds impérativement nécessaires ? Questions fondamentales ! Comme la discussion l'a montré, Comité et Secrétariat ne cessent de chercher des réponses et d'adopter des approches innovantes.

Le Comité s'est enrichi de deux nouveaux membres, Jean-Claude Kazadi et Gavin Messerli. Ils avaient répondu à une annonce de travail bénévole dans le domaine des droits humains, puis rencontré le Comité. À la

dernière minute, tous deux ont cependant dû renoncer à participer à l'AG pour raisons familiales.

Par souci d'économie, nous avons décidé cette année de pas engager d'interprète, et avons projeté les principaux contenus à l'écran dans la langue qui n'était pas en train d'être parlée. Une certaine confusion linguistique a tout de même régné en début d'assemblée. Bettina Ryser, notre Secrétaire générale, a alors endossé le rôle d'interprète avec un tel talent qu'il ne nous reste plus qu'à espérer qu'elle n'envi-

sage pas de réorientation professionnelle.

Comme lors du café de bienvenue, une très bonne ambiance a marqué le repas soupe-pain-fromage de midi.

Dès que Christine Morerod, présidente, est parvenue à faire asseoir les participants pour la deuxième partie

de l'AG (avec une chaleureuse fermeté), notre « invité spécial » Yavuz Binbay a pris la parole. Le directeur de notre organisation partenaire turque SOHRAM vit à Diyarbakir. Nous avons eu la chance qu'il soit justement en

Suisse à mi-mai pour rendre visite à sa famille et puisse faire un détour par Berne. Yavuz a parlé des victimes de la torture auxquelles SOHRAM offre un avenir. « Yavuz, expliquez-nous s'il vous plaît où vous trouvez la force de vous engager chaque jour pour les victimes de la torture, d'autant que vous l'avez subie vous-même », a demandé Xaver Pfister, membre du Comité. « Si je peux aider d'autres personnes, j'oublie ma propre souffrance », a répondu Yavuz. « Je veux que de telles atrocités ne se produisent plus jamais. » C'est ainsi qu'il a mis en mots tout ce qui unit les membres, le Secrétariat et le Comité de l'ACAT-Suisse : l'espoir. Les participants avaient clairement chaud au cœur lorsqu'ils sont repartis chez eux, pour une nouvelle année de confiance et d'espoir. **KDB**

Comment augmenter la notoriété de l'ACAT ? Où trouver les fonds impérativement nécessaires ?



Christine Morerod, présidente de l'ACAT-Suisse, a conduit l'assemblée générale.



Michael Steck, membre du Comité



Yvette Spicher (secrétaire de l'ACAT-Suisse), Bettina Ryser Ndeye (secrétaire générale), Yavuz Binbay (directeur de SOHRAM) (de g. à d.)

Les nouveaux membres du Comité



Jean-Claude KAZADI, 1972, Bâle

« En tant que fervent défenseur des droits humains, l'initiative que vous proposez me permettra de mettre en avant mes compétences dans ce domaine précis et de continuer dans la même voie. »

- ◆ Études de philosophie, de théologie et de droit
- ◆ Masters en droit international des droits de l'homme et en droit public, Master professionnel en pratique des organisations internationales et protection des droits humains
- ◆ Langues : français, italien, allemand, anglais
- ◆ Expériences professionnelles : enseignement/formation ; coordination ; ressources humaines ; plaidoyer, formation et recherche ; accueil de requérants d'asile ; recherche de fonds, communication et marketing ; traductions



Gavin Richard MESSERLI, 1986, Berne

« C'est avec de motivation que je travaillerai comme bénévole pour l'ACAT, parce que je voudrais m'engager pour les droits humains et que la torture me fait horreur. »

- ◆ Études de langue anglaise et d'enseignement de cette langue, études de psychologie et formation de coach de fitness
- ◆ Certificat d'enseignement de l'anglais commercial
- ◆ Langues : anglais, allemand/suisse-allemand, français, italien
- ◆ Expériences professionnelles : enseignement de l'anglais et de l'allemand ; traductions (anglais, allemand, français) ; gestion d'une école de langue

Rétrospective et perspective

Campagnes

Image : Jordan Rowland, unsplash.com



Enfants de détenus : remise de la pétition

4681 personnes ont signé la pétition « Les enfants des détenus : pour une meilleure protection de leurs droits ». Un grand merci à tous ceux qui se sont engagés pour ces « enfants de l'ombre » dans le cadre de notre campagne de la Journée des droits de l'homme ! Le 11 avril, Bettina Ryser, notre Secrétaire générale, a remis la pétition à la Conférence des directrices et directeurs des

départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Hedy Brenner et Renate Grossenbacher, du projet d'accompagnement des proches de détenus de *l'Armée du Salut*, étaient également présentes et ont raconté ce qu'elles observaient dans la pratique. Urs Hofmann et Roger Schneeberger (vice-président et secrétaire général de la CCDJP) ont accueilli les demandes de

la pétition avec bienveillance et grand intérêt. Ils partagent la constatation de l'ACAT-Suisse et d'autres acteurs de la société civile selon laquelle la situation des enfants de détenus reçoit beaucoup trop peu d'attention en Suisse. Les deux représentants de la CCDJP se sont déclarés prêts à se confronter à cette problématique. L'ACAT-Suisse va suivre l'évolution de la situation. **KDB**

Journée des droits de l'homme 10.12.2018

Campagne du 10 octobre 2019 : droits des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés

Le 10 octobre est la Journée mondiale contre la peine de mort. Comme jusqu'ici, l'ACAT-Suisse s'associera à la campagne de la *Coalition mondiale contre la peine de mort*, qui sera consacrée aux droits des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés. Le dossier de campagne sera envoyé fin août.

Cette campagne fera ainsi écho à notre campagne de décembre 2018 pour la Journée des droits de l'homme, dédiée aux droits des enfants des détenus. Si la *Coalition mondiale* a choisi ce thème pour 2019, c'est en référence aux 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989. « L'occasion de

rappeler, écrit la Coalition, [...] que la peine de mort constitue une atteinte généralisée aux droits humains ayant aussi des répercussions sur ces victimes invisibles. » **KDB**

Journée mondiale contre la peine de mort 10.10.2019

Annonces

Commande de matériel de campagne et de publicité

Chers groupes ACAT, nous sommes très heureux que vous commandiez des brochures et des flyers supplémentaires gratuits pour mieux faire connaître les revendications de l'ACAT-Suisse. Les premiers à en bénéficier sont les victimes pour lesquelles nous nous engageons tous.

Afin que nous puissions faire imprimer le matériel le plus efficacement possible et à moindres frais, nous aurions besoin que vous annonciez suffisamment tôt de quoi vous avez besoin et en quelle quantité.

Veuillez donc s.v.p. nous faire savoir :

- d'ici au 20 août, combien de dossiers de campagne et de pétitions il vous faut en vue de la Journée mondiale contre la peine de mort (10 octobre) ;
- d'ici au 10 octobre, combien de dossiers de campagne et de pétitions il vous faut en vue de la Journée des droits de l'homme (10 décembre).

Merci beaucoup !

Katleen De Beukeleer
Responsable communication & campagnes
k.debeukeleer@acat.ch

40 ans de l'ACAT-Suisse en 2021

L'ACAT-Suisse, créée le 16 mai 1981, aura 40 ans en 2021 ! Nous voulons fêter comme il se doit ce chiffre rond. Nous vous invitons donc cordialement à chercher dès maintenant des idées avec nous.

Comment voudrions-nous célébrer ce jubilé ? N'hésitez pas à nous communiquer en tout temps vos propositions, vos idées et même vos rêves !

L'équipe du Comité et du Secrétariat



Merci ...

De l'ACAT-Suisse, équipe et Comité
vous remerciant de vous être engagés !
À vous et à tous ceux que vous aimez,
nous souhaitons le plus beau des étés
tout en repos et en enchantements,
fenêtre ouverte sur le souffle du vent.
YS

Compositeur : Lars Ake Lundberg

Titre original suédois : « Guds kärlek är som stranden och som gräset » de Anders Frostenson

Adaption libre en français : Nicole Berthet



Dieu est amour, espace, large plaine,
souffle du vent plus loin que l'horizon.
Nous sommes libres et rien ne nous enchaîne ;
l'un dira oui, un autre dira non.

Nous voulons vivre comme le vent sème,
libres avec lui d'aller où nous voulons.
Il n'est pas creux, l'espace de nos rêves ;
c'est une terre, et nous l'ensemouçons.

Oui, mais comment entrouvrir la fenêtre ?
Oui, mais comment sortir de nos maisons ?
Nous avons peur entre nos murs de pierre.
Nous sommes seuls, chacun dans sa prison.

O, viens, Seigneur, exauce nos prières :
viens aujourd'hui accorder ton pardon ;
nous pourrons vivre, enfin, auprès du Père,
libres d'aimer au souffle de son Nom.

Dieu est amour, espace, large plaine,
souffle du vent plus loin que l'horizon.

Images : ACAT-Suisse

Je souhaite soutenir l'ACAT-Suisse

- En tant que membre actif**
- Membre individuel : cotisation annuelle 80 fr. (personne à revenu modeste : cotisation réduite à 40 fr.)
- Couple : cotisation annuelle 100 fr. (cotisation réduite : 50 fr.)
- Collectivité (paroisse, association, entreprise, etc.) : cotisation annuelle 150 fr.
- En tant que membre de soutien**
- Je fixe moi-même le montant de ma contribution mensuelle ou annuelle
- Par un don**
- Veuillez m'envoyer..... bulletin(s) de versement
- Je verse un don à : ACAT-Suisse, compte postal 12-39693-7, IBAN : CH 16 0900 0000 1203 9693 7

Mes coordonnées :

Organisation

Prénom * Nom *

Rue *

NPA, Lieu *

Tél. E-mail

Confession Année de naissance

Date * Signature *

* Données obligatoires

Lieux divers

Journées des réfugiés

15 – 23 juin 2019

Des événements sont organisés dans toute la Suisse.

Infos : www.journeesdurefugie.ch

Lausanne

Journées des réfugiés : Osons la solidarité !

Samedi 22 juin 2019

9.30h

Plusieurs organisations s'allient pour exprimer leur attachement à une attitude digne et humaine face aux migrations internationales et dans l'accueil des personnes migrantes. L'ACAT Lausanne-les Bergières et la présidente de l'ACAT-Suisse, Christine Morerod, participeront à cette journée.

Lieu : Église St-Laurent, Place Saint-Laurent, 1003 Lausanne

Infos :

balcondujura.eerv.ch/osons-la-solidarite

Berne

Dépôt de l'initiative correctrice

Lundi 24 juin 2019

10h

L'initiative exige une interdiction d'exporter du matériel de guerre dans des pays impliqués dans un conflit armé interne ou international, ou dans lesquels les droits humains sont systématiquement et gravement violés. (Infos voir page 7)

Lieu : terrasse du Palais fédéral, Berne

Infos initiative : initiative-rectification.ch

S'inscrire pour le dépôt de l'initiative :
waffenexporte.typeform.com/to/TUX3FO

Lieux divers

Nuit des veilleurs

Mercredi 26 juin 2019

Le 26 juin est la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture.

Nous souhaitons marquer la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, et exprimer notre solidarité envers toutes les personnes qui ont vécu la torture ou en sont victimes aujourd'hui.

Infos : www.acat.ch et
www.nuitdesveilleurs.com



Prière
d'affranchir

ACAT-Suisse
Speichergasse 29
Case postale
CH-3001 Berne